PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BLANC Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : M. BLANC Jean-Pierre, Mme COUTELLER Hélène, M. CORBINEAU Julien, Mme PINON Annie, M. GUERIN Dominique, M. VACHON Rémi, M. ORAIN Christophe, Mme OLIVIER Stéphanie, M. JOGUET Antoine, M. LECONTE Arnauld, Mme GUENOT Josiane, M. HALIN Mickaël, M. CHEVALIER Fabien, Mme LE CARVES Nadège, M. LE MONNIER Sébastien, M. RETTIG Philippe, Mme SEVENO Nadia

ABSENTS EXCUSÉS : M. GRENIER Stéphane donne pouvoir à M. BLANC Jean-Pierre, M. HALGAND Jacky donne pouvoir à M. LE MONNIER Sébastien, Mme DAVID Cindy donne pouvoir à Madame OLIVIER Stéphanie

***ABSENTS* NON EXCUSÉS :** Mme SAEZ Delphine, Mme GABARET Gaëlle, M. BESSON Sébastien

Madame Nadia SEVENO a été élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

7.5.5 – Subventions accordées aux associations

OBJET DE LA DELIBERATION
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Annie PINON qui rappelle les critères d'attribution 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur GUERIN Dominique, intéressé à l'affaire, s'étant retiré du débat et du vote,

Fixe, à l'unanimité, les critères d'attribution comme suit :

Critères d'attribution inchangés par rapport à 2024

Subvention aux associations locales :

5,50 € par adhérent + 2 € par adhérent de moins de 18 ans avec un minimum de 140 €

Subvention associations hors commune : 91 €

Subvention associations d'aide à domicile : 0,10 € par heure

	ASSOCIATIONS	CREDITS 2024	Proposition Commission FINANCES	VOTE CONSEIL MUNICIPAL
1	*ASSOCIATIONS PRINQUELAISES*			
1	Théâtre Les Arlequins - Subvention de base	140,00	140,00	140,00
2	APE Le Petit Prince Prinquiau (Conseil de parents d'élèves)	140,00	140,00	140,00
3	Ass. Parents élèves Ecole Notre Dame du Sacré Cœur	140,00	140,00	140,00
4	Amicale Laïque	1 537,00	482,00	482,00
5	Entente musicale - PRINQUIAU-CAMPBON	140,00	140,00	140,00
6	Club 3ème âge LA DETENTE	140,00	140,00	140,00

7	Section Locale UNC PRINQUIAU	140,00	140,00	140,00
8	A.C.C.A. PRINQUIAU	149,00	149,00	149,00
9	Les Amis de Madagascar	140,00	140,00	140,00
10	A.S.P., tennis	211,00	219,00	219,00
11	Union du Sillon Basket club	372,00	363,00	363,00
12	Savenay Malville Pinquiau Football Club	860,00	890,00	890,00
13	ENERGYM	330,00	352,00	352,00
14	Espoir - Vie - PRINQUIAU (Téléthon)	140,00	140,00	140,00
15	ALORS ON DANSE	907,00	982,00	982,00
16	BOOTS AND CHAPS	140,00	140,00	140,00
17	FESTIV'PRINQUIAU	140,00	140,00	140,00
	Subvention exceptionelle - Festival Accordéon	500,00	500,00	500,00
18	Association Pétanque Loisirs Prinquelais	140,00	140,00	140,00
19	Les Petits Diablotins	140,00	140,00	140,00
20	Les Prinqu'Loups	140,00	140,00	140,00
21	Les P'tites Pommes d'happy	140,00	140,00	140,00
22	Association PRINQUIAU MUSIK	140,00	140,00	140,00
	sous réserve d'animation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	subvention exceptionnelle	600,00	0,00	0,00
23	ARPE	0,00	0,00	0,00
24	Confrérie Médiévale de l'Escurays - Subvention de base	140,00	140,00	140,00
25	WHITE TIGER KARATE	0,00	140,00	140,00
26	PRINQUIAU SOLIDAIRE "ça roule pour vous"	0,00	140,00	140,00
27	TIME FOR ROCK	140,00	140,00	140,00
	Subvention 1ère année	44,00	0,00	0,00
28	DELIRES de FIL	151,00	140,00	140,00
	Subvention 1ère année	44,00	0,00	0,00
	SOUS-TOTAL 1	**13 085,00**	**11 737,00**	**11 737,00**
2	***SUBVENTIONS ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET PERISCOLAIRES - ECOLES SPECIALISEES - VOYAGES***			
29	Activités pédagogiques et périscolaires Ecole Publique	4 240,00	4 140,00	4 140,00
	Voyage	1500,00	3 195,00	3 195,00
29	Activités pédagogiques et périscolaires Ecole Privée	3 520,00	3 380,00	3 380,00
	Voyages école (56)	825,00	0,00	0,00
31	Centre de formation d'Apprentis S/R voyages	0,00	0,00	0,00
32	FACOM S/R voyages	14,00	0,00	0,00
	SOUS-TOTAL 2	**10 099,00**	**10 715,00**	**10 715,00**
3	***SUBVENTIONS ORGANISMES EXTERIEURS***			
33	Vie Libre section Donges-Besné	91,00	91,00	91,00
34	Secours Catholique	91,00	91,00	91,00
35	Restos du Cœur	91,00	91,00	91,00
36	ADAR ORVAULT	323,00	308,00	308,00
37	ADMR - Besné	121,00	91,00	91,00
38	La croix Rouge	91,00	91,00	91,00
39	Amicale des donneurs de sang SAVENAY	91,00	91,00	91,00
40	Terre d'Avenir	91,00	91,00	91,00
41	Association La Main Ouverte	91,00	91,00	91,00
42	Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique		0,00	0,00
	subvention annuelle	400,00	400,00	400,00

	subvention destruction nids	150,00	0,00	0,00
43	Accueil fraternel en Loire et Sillon (sous réserve)	100,00	100,00	100,00
44	Association les eaux vives (demande à faire à la CCES)	0,00	0,00	0,00
45	Ligue des droits de l'homme Section Nantes et pays Nantais	0,00	0,00	0,00
46	ADAT44 Ass Départementale d'Aide à Domicile pour Tous	121,00	130,00	130,00
47	APF France HANDICAP	0,00	91,00	91,00
	SOUS-TOTAL 3	**1 852,00**	**1 757,00**	**1 757,00**
4	***EDUCATION JEUNESSE SPORT***			
48	Animation sportive cantonale SAVENAY (15 % de la participation ASD)	380,00	391,00	391,00
50	Union Sportive de l'Enseignement du 1er degré (USEP)	754	0,00	0,00
51	Subvention pour déplacements sportifs (500 € max. par an ou par saison sportive sur justificatif)	600,00	600,00	600,00
52	Réserve pour subvention exceptionnelle	3000,00	3 000,00	3 000,00
53	Pause Musique	91,00	91,00	91,00
54	CIDFF	91,00	91,00	91,00
55	APLS	91,00	0,00	0,00
56	Prévention routière	0,00	91,00	91,00
57	AFM TELETHON	0,00	0,00	0,00
58	Les Virades de l'Espoir	0,00	91,00	91,00
59	ASS, SOLIDAIRE PAYSANS 44	0,00	91,00	91,00
60	FONDATION France (BIRMANIE)	0,00	100,00	100,00
	SOUS-TOTAL 4	**5 207,00**	4 546,00	4 546,00
	TOTAL	**30 243,00**	**28 755,00**	**28 755,00**

7.2.1 – Vote taux et taxes

OBJET DE LA DELIBERATION
FIXATION TAUX IMPOTS LOCAUX 2025

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Annie PINON qui expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Vu la délibération du conseil municipal du 06 mars 2025 relatif au ROB 2025,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour 2025,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation complétement effective au 1er janvier 2023,

Considérant qu'à compter de 2023, le pouvoir de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annie PINON, adjointe et sur proposition de la commission de finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40,67 %	40,67 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	49,01 %	49,01 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	22,78 %	22,78 %

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charger de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7.1.8 – Autres décisions budgétaires

OBJET DE LA DELIBERATION

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHATEAU DE L'ESCURAYS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnauld LECONTE qui expose :

Conformément aux articles R 2311-9 et L 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Cette procédure permet de disposer d'une meilleure visibilité financière des projets d'investissement de la collectivité et d'améliorer de pilotage de la gestion pluriannuelle des investissements.

Par délibération du 13 avril 2023 (DEL-2023-28), la commune a créé une autorisation de programmes pour les travaux de restauration du château de l'Escurays.

Par délibération du 15 avril 2024, cette autorisation de programmes a été révisée pour la raison ci-après ;

« Compte tenu de la modification de l'ordre des tranches de travaux et du retard pris dans le dépôt de permis de construire et la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'AP actualisée porte sur la durée de l'opération (+ 1 an) et la nouvelle répartition des crédits. Le montant prévisionnel reste inchangé à ce stade de la procédure. »

Elle se présente comme suit :

CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2023	TOTAL ENVELOPPE RESIDUELLE AU 01/01/2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 852 959,00 €	1 852 527,00 €	377 727,00	454 173,00 €	715 188,00 €	305 439,00 €

Compte tenu de l'avancement de l'opération et suite aux études diagnostics préalables, l'attribution des entreprises pour les travaux extérieurs fin 2024, il est nécessaire de réviser le programme :

TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMMES MONTANT RÉVISÉ	ENVELOPPE RESIDUELLE PRENANT EN COMPTE LES MONTANTS REALISES EN 2023 ET 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2 227 920,00 € TTC	2 153 425,00 € TTC	864 084,00 €	801 473,00 €	487 868,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, la révision de cette autorisation de programmes telle que présentée ci-dessus.

7.1.2 – Budget primitif

OBJET DE LA DELIBERATION
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget 2025 de la commission de finances réunie le 18 mars 2025, présenté par Madame Annie PINON, adjointe aux finances,

Le conseil municipal, après délibération,

Vote, à l'unanimité, le Budget Primitif Principal 2024 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement : 3 767 712 €

Section Investissement : 2 844 625 €

7.6.3 – Contribution budgétaire

OBJET DE LA DELIBERATION
CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA PARTICIPATION FORFAITAIRE PORTANT SUR L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DE L'HOTEL RIGAUD (CD 204)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Arnauld LECONTE, conseiller délégué, qui expose :

Afin d'assurer la sécurité de la route départementale 204 (Hôtel Rigaud), des aménagements pour une voirie apaisée comprennent notamment la mise en place de ralentisseurs type plateaux surélevés, de cheminement piétons et chaussidou.

Dans le cadre de cet aménagement, le Département de Loire-Atlantique s'engage à apporter une participation financière à la commune visant à couvrir les dépenses relatives au tapis d'enrobé de la CD 204. Cette contribution est fixée à 74 940 €.

Une convention financière relative à cette participation forfaitaire portant sur l'aménagement et la sécurisation de l'Hôtel Rigaud fixe les conditions et droits et obligations des parties.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette participation financière du Département et la prise en charge de la gestion et l'entretien des ouvrages,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve la convention financière présentée au conseil municipal.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

7.5.1 – Demande de subventions

OBJET DE LA DELIBERATION
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Arnauld LECONTE, conseiller délégué à la sécurité, qui porte à la connaissance des membres du conseil municipal le projet de voirie portant sur la finalisation du programme d'aménagement et de sécurité routière rue du Haut Chemin et de l'Hôtel Rigaud sur la RD 204.

Avec la nouvelle politique du Département, les travaux de couche de roulement, initialement de la compétence de ce dernier, deviennent à la charge de la collectivité avec une contribution départementale maximale fixée à 74 940 € pour un coût total de travaux estimé à 128 943,36 € TTC, travaux dont la commune ne peut s'affranchir à ce stade de l'opération.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver ces travaux complémentaires nécessaires suite au désengagement du Département
- De solliciter une demande de subvention au titre des amendes de police

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve ce projet de travaux complémentaires nécessaires pour l'aménagement sécuritaire de ce secteur
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police

---

8.8.6 – Environnement - divers

OBJET DE LA DELIBERATION
PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Monsieur le Maire laisse la parole à M. JOGUET Antoine qui expose :

NEXUN est une société lyonnaise spécialisée dans l'étude et la réalisation de parcs solaires photovoltaïque.

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par Nexun concernant le développement d'un projet de centrale solaire au sol, sur des terrains sis au Bois de Sem appartenant à un propriétaire privé, Monsieur CHARIER.

La définition précise et définitive du projet nécessite en amont la réalisation d'études environnementales et techniques approfondies. NEXUN demande l'autorisation de lancer ces études et s'engage à tenir Monsieur le Maire régulièrement informé des résultats.

- ✓ Considérant que ce projet est localisé sur le territoire de la commune et qu'il existe de réelles potentialités d'implantation,

- ✓ Considérant le site étudié par NEXUN puisse être compatible avec l'implantation d'une centrale photovoltaïque,

- ✓ Considérant que la commune souhaite maîtriser le développement des projets énergétiques sur son territoire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 abstentions (Mmes LE CARVEZ N., OLIVIER S., PINON A., DAVID C., SEVENO N. et M. VACHON R.), 5 contre (Ms LE MONNIER S., HALGAND J., CHEVALIER F., ORAIN C. et HALIN M.) et 9 pour (suffrages exprimés : 14)

- Accepte que de la société NEXUN étudie la possibilité de réaliser le projet de centrale solaire au sol sur des terrains de Monsieur CHARIER, situés sur la commune de Prinquiau (au lieu-dit Bois de Sem,

- Se prononce favorablement à l'étude du projet photovoltaïque menée par la société NEXUN sur le site sus-évoqué du territoire de la Commune et autorise cette société à mener ses études sur ce site.

DIVERS

VOTE DES SUBVENTIONS :
Monsieur Dominique GUERIN attire l'attention des élus sur certaines associations faisant des bénéfices et sur une réflexion à mener à l'avenir pour modifier certains critères pour l'attribution des subventions.
Monsieur Arnauld LECONTE précise que des associations avec salariés doivent avoir au moins une réserve d'avance de 3 mois de rémunération.

VOTE DU BUDGET :
A la demande de précisions de Madame Nadia SEVENO sur les crédits alloués pour l'équipement informatique de la mairie, il lui est répondu que les crédits inscrits au budget correspondent au montant des crédits votés par anticipation (1/4 des crédits votés N-1) mais ne seront certainement pas totalement dépensés pour l'acquisition de matériel informatique.

POINT TRAVAUX :

Salles municipales :
Les travaux de renfort de charpente ont repris et sont presque terminés dans la salle des aînés. La dépose dans la salle municipale a été effectuée pour permettre l'intervention sur la charpente. Monsieur Rémi VACHON est confiant pour une fin de travaux envisagée fin juin ou 10 juillet au plus tard.
Madame Nadège LE CARVEZ s'interroge sur la possibilité d'ouvrir la salle des aînés dès que celle-ci sera terminée. Monsieur BLANC ne souhaite pas envisager cette solution pour des questions de sécurité (cour encombrée – accès pompiers non rétabli).

Château :
Les travaux de restauration de la tour avance correctement avec des entreprises spécialisées dans la réhabilitation de patrimoine historique.

CD 204 :
Monsieur LECONTE fait un point sur le chantier :
1 600 ml d'enrobés sont en cours de réalisation avec de nombreux riverains mécontents et manquant de civisme. La signalisation au sol devrait intervenir d'ici 2 à 3 semaines, dont le marquage provisoire de la chaussée à voie centrale banalisée (CVCB).

ETUDE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE :
Monsieur Antoine JOGUET apporte des précisions complémentaires sur ce projet qui prévoit :
- Campagne de financement participatif (avec rendement intéressant entre 6 et 9 %)
- Un petit produit fiscal supplémentaire pour la collectivité
- Possibilité de sensibilisation des écoles
- Production estimée pour environ 2072 habitats :
    - 1 228 tonnes de cO2 évités
    - Mise en service possible pour 2028

Monsieur Christophe ORAIN n'est pas favorable à ce projet sur un site qu'il estime être remarquable.
Monsieur BLANC précise qu'il s'agit juste d'une étude à mener sur un domaine privé.

INDEMNITES DES ELUS 2024 :

MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS VERSE EN 2024

Nom de l' élu	Fonction	Montant brut mensuel mandat municipal	Montant brut perçu sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Montant brut perçu sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 au titre du mandat communautaire	Autres (remboursement frais divers)	TOTAL
Jean-Pierre BLANC	Maire	1 582,55 €	18 990,60 €	10 279.56 €	0,00 €	18 990,60 €
Stéphane GRENIER	1er Adjoint	733,32 €	8 799,84 €			8 799,84 €
Hélène COUTELLER	2éme adjointe	733,32 €	8 799,84 €			8 799,84 €
Julien CORBINEAU	3éme adjoint	733,32 €	8 799,84 €			8 799,84 €
Annie PINON	4ème adjointe	733,32 €	8 799,84 €			8 799,84 €
Dominique GUERIN	5éme adjoint	733,32 €	8 799,84 €			8 799,84 €
Stéphanie OLIVIER	conseillère déléguée	306,65 €	3 679,80 €		130,10 €	3 809,90 €
Christophe ORAIN	conseiller délégué	306,65 €	3 679,80 €			3 679,80 €
Remi VACHON	conseiller délégué	306,65 €	3 679,80 €			3 679,80 €
Antoine JOGUET	Conseiller délégué	306,65 €	3 679,80 €			3 679,80 €
Arnauld LECONTE	Conseiller délégué	306,65 €	3 679,80 €			3 679,80 €
TOTAL			81 388,80 €		130,10 €	81 518,90 €

DECISIONS DU MAIRE :

DECISION DU MAIRE-CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025			
Devis sanitaire centre de loisirs pose BAB Hydro	05/02/2025	COCHARD FRERES	7 185,95 €
Devis sanitaire centre de loisirs -plomberie	05/02/2025	PCERS SARL SAVENAY	3 207,46 €
Devis sanitaire centre de loisirs-Faïence	05/02/2025	ETS NORMAND	6 548,04 €
Devis mission visa et suivi chantier renforcement charpente	28/02/2025	AEB STRUCTURES	3 360,00 €
Devis platine béton pour support panneau afichage	03/04/2025	Devis Prismatonic	1 692,00 €

RTE :
Projet GILA (Gironde – Loire-Atlantique) :
Un dépliant présentant le projet d'un nouvel axe électrique sous-marin et souterrain entre la Gironde et la Loire-Atlantique pour lequel la commune de Prinquiau pourrait être éventuellement concernée par le passage de la liaison souterraine, est remis à chaque conseiller.

QUELQUES DATES :

- 8 avril 2025 : course cycliste tour des Pays de Loire
- 13 mai 2025 : réunion publique Plan Guide
- 19 juin 2025 à 20 h : conseil municipal

Clos et arrêté les dits jour mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Monsieur Jean-Pierre BLANC

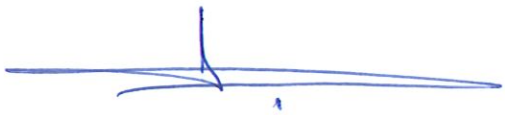

Le Secrétaire de séance,
Madame Nadia SEVENO